

**Département de l'AIN**

**Arrondissement de BOURG-EN-BRESSE**

**Canton de MIRIBEL**

**Commune de BEYNOST**

**05**

**2025**

**16**

**EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATION**  
**DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**Séance du** : 15 décembre 2025  
**Convocation du** : 08 décembre 2025

**Nombre de Conseillés :**

En exercice : 17  
Présents : 11  
Votants : 12

L'an deux mille vingt-cinq, le quinze décembre, les membres composant le Conseil d'Administration du CCAS de Beynost, dûment convoqués, se sont réunis en salle du Conseil Municipal sous la Vice-présidence de Madame Véronique CORTINOVIS.

**FINANCES : Autorisation de signature du bulletin d'adhésion à l'UNCCAS pour consulter les informations relatives aux CCAS.**

**Présents** : Véronique Cortinovis, Laurence Rouquette, Valérie Berger, Annie Maciocia, Annick Pantel, Jean-Marc Curtet, Michèle Aubernon, Dominique Goyard, Edith Magat, Nadia Nasri, Ludovic Rostagnat.

**Représentés :**

Christine Thomas a donné procuration à annick Pantel

**Absents** : Caroline Terrier, Anne-Sophie Rampon, Nathalie Thimel-Blanchoz, Eliane Paya, Nicole Rampon.

**Secrétaire de Séance** : Jean-Marc Curtet

Mme la Vice -Présidente explique que l'UNCCAS, Union nationale des centres communaux d'action sociale est la seule association qui fédère et représente les CCAS/CIAS. Elle joue un rôle essentiel dans la promotion de l'action sociale locale, en soutenant les communes dans la mise en œuvre de leurs politiques sociales et en offrant des services et des outils pour améliorer la prise en charge des populations les plus vulnérables.

L'UNCCAS a 4 missions stratégiques :

- Faire entendre la voix des CCAS/CIAS
- Accompagner les CCAS/CIAS sur le plan juridique et technique
- Informer de manière régulière et décryptée
- Former les CCAS/CIAS grâce à leur réseau d'UNCCAS

Ce réseau unique, compte 4 300 adhérents et représente 9 600 communes.

Le montant de la cotisation annuelle est forfaitaire en fonction du nombre d'habitants de la commune qui souhaite adhérer. Pour la commune de Beynost, cette cotisation s'élève à 176.25€.

Il est proposé au Conseil d'Administration du CCAS d'autoriser Madame la Vice-Présidente à signer le bulletin d'adhésion ainsi que tout autre document permettant son exécution.

Le Conseil d'Administration,  
Après avoir délibéré, **A L'UNANIMITE**

**APPROUVE** l'adhésion du CCAS de Beynost à l'UNCCAS

**AUTORISE** Mme la Vice-Présidente à le signer, ainsi que tout autre document permettant son exécution.

Pour extrait certifié conforme au Registre des Délibérations.

Par délégation de la Présidente,  
La Vice-présidente

  
Veronique CORTINOVIS

